

The logo for the French Socialist Party (PS) features the letters 'PS' in a bold, red, sans-serif font. To the right of the letters is a stylized icon of a hand holding a red rose.

Paris, le 01 août 2010

Communiqué

Jean-Jacques Urvoas

Secrétaire national à la sécurité

Le Chef de l'Etat veut fuir le débat sur son bilan en matière de sécurité : c'est un mauvais bilan, il le sait. Il cherche donc à détourner l'attention, en utilisant les vieilles recettes de la provocation. C'est la raison essentielle de ses annonces de Grenoble.

C'est dans cette même veine qu'il faut lire les nouvelles déclarations d'Eric Ciotti, député UMP des Alpes-Maritimes, qui annonce une nouvelle loi sur la responsabilité pénale des parents de mineurs délinquants. Celle-ci n'est évidemment pas utile car le cadre légal que prétend construire Eric Ciotti existe déjà. Dans le code civil, l'art. 1384 organise déjà la responsabilité des parents du fait de leurs enfants, fondée sur leur responsabilité morale d'adultes qui se doivent d'exercer leur autorité sur leur progéniture. Dans le code pénal, l'art. 227-17, adopté par la majorité RPR de l'époque, a déjà créé une sorte de délit de « mauvaise parenté » en introduisant la responsabilité pénale des parents. Cet article a d'ailleurs déjà donné lieu à des condamnations de parents de mineurs récidivistes. Toutefois, si ce texte venait à être débattu au Parlement, les socialistes le combattraient en faisant des propositions fortes, pour voir enfin la France sortir de l'échec en matière de lutte contre l'insécurité. On ne peut pas bâtir une société en ne maniant que la répression, la punition ou le châtement. Ne croire qu'à la force, c'est avoir une vision myope de l'éducation et contribuer à fabriquer une société de haine qui ne fait que préparer les drames de demain.